

CONDUITE TRADITIONNELLE

Se former à la conduite dès 18 ans

Conditions d'accès

- Avoir 16 ans minimum pour s'inscrire à l'auto-école et passer l'examen théorique (15 ans en apprentissage anticipé)
- Etre détenteur de l'ASSR 2 ou l'ASR si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988 et que c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez
- Etre âgé de 17 ans minimum au passage de l'examen pratique
- Avoir le code depuis moins de 5 ans au passage de l'examen pratique
- Avoir réalisé 20 heures de leçons de conduite minimum au passage de l'examen pratique

L'apprentissage en école de conduite

1. L'évaluation de départ

Obligatoire, elle a lieu préalablement à la formation.

le but : évaluer le volume d'heures prévisionnel de votre formation pratique en fonction de vos connaissances théoriques et de vos aptitudes pratiques. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre motivation, de la régularité de vos cours, de votre progression d'apprentissage.

Selon le mode d'apprentissage choisi, un nombre d'heures de conduite minimum réglementaire est exigé :

- 20 H en boîte manuelle
- 13 H en boîte automatique.

Le volume moyen généralement constaté en formation traditionnelle : autour de 35 heures.

Evaluation possible de 2 façons dans notre établissement :

- En voiture : le'enseignant vous questionne et vous fait réaliser des exercices pratiques pour apprécier vos aptitudes.
- Sur ordinateur ou tablette : à l'auto-école ou en ligne. Ce procédé permet de tester en 20 exercices les 12 facultés cognitives propres à la conduite pour évaluer scientifiquement vos aptitudes.

Quelque soit le mode d'évaluation choisi, il permettra à l'auto-école d'établir, avant votre inscription et la signature de votre contrat de formation, une estimation des heures de conduite à effectuer, donc d'être informé du coût de la formation pour vous préparer à l'obtention du permis.

2. La formation théorique dite « formation Code »

L'épreuve du Code de la route ou Épreuve Théorique Générale (E.T.G.) en plus d'être une interrogation sur les règles de conduite, permet de vérifier votre prise de conscience des risques liés à la conduite automobile et au transport passagers.

Aucun volume horaire minimum n'est exigé pour la formation théorique. Le suivi des cours est possible dès votre inscription à l'auto-école.

Pour rappel, pour passer le code en formation classique, vous devez avoir 16 ans minimum.

3. La conduite ou formation pratique au permis de conduire

Cours de conduite : possible durant la formation code ou après l'obtention du code. Suivi de la progression d'apprentissage via un livret numérique obligatoire, dématérialisé depuis janvier 2024.

Lors des cours de conduite, vous serez formé selon un programme axé sur l'acquisition de 4 compétences pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger (se reporter au programme de formation).

Afin d'atteindre les objectifs définis, votre formateur vous guidera, vous conseillera et personnalisera votre progression par des cours théoriques et pratiques.

Au terme de votre apprentissage, l'ensemble des compétences requises validé, votre enseignant pourra vous présenter à l'examen pratique.

Période probatoire : 3 ans sauf si suivi du Post-permis conducteur novice : réduction à 2 ans.